

DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves d'entrée en formation
Cavalier préparateur du jeune cheval de sport
en épreuves d'élevage Dressage
Session 2023/2024

photo
d'identité
à coller

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom* :

Nom de naissance :

Prénom(s)* :

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ à N° département : __

Adresse* :

CP : _____ Ville :

Téléphone fixe :

Portable* :

E-mail* :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)
 pacsé(e) en concubinage

Nombre d'enfants : __

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :

Numéro identifiant Pôle Emploi : Zone géographique (ville et région) :

Etes-vous référencé comme sportif de Haut niveau Oui Non

Si oui dans quel discipline : (Joindre un justificatif)

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

Cavalier préparateur du jeune cheval de sport en épreuves d'élevage Dressage

en apprentissage en formation continue

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

À : _____

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection: elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription :

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1.2. Convocation :

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection :

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement :

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation :

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE :

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de sélection Cavalier préparateur du jeune cheval de sport en épreuves d'élevage Dressage

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Être titulaire **obligatoirement** d'un diplôme de niveau 4 minimum (BAC)
- Expérience en compétition niveau amateur, toutes disciplines confondues conseillée
- Permis B et cheval personnel recommandé

Tests de sélection - Dates : 1 jour (*cocher la date choisie*)

- Mercredi 19 avril 2023
- Mercredi 7 juin 2023
- Lundi 3 juillet 2023

L'IFCE vous adressera une convocation.

Restauration et hébergement :

Pas de restauration et d'hébergement possible à l'IFCE - site du Haras national de Rosières-aux-Salines.

Frais d'inscription aux tests de sélection : **95€TTC**

Votre chèque ne sera encaissé qu'après le jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides.

Pour en savoir plus sur les modalités de financement, contactez-nous.

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner **COMPLET** par courrier

au plus tard

le 12 avril 2023 pour le test du 19 avril 2023

le 31 mai 2023 pour le test du 7 juin 2023

le 26 juin 2023 pour le test du 3 juillet 2023

à

IFCE – Site du Haras national de Rosières-aux-Salines

A l'attention de Mme DROUAILLET Nathalie

1 rue Léon Bocheron

54110 Rosières-aux-Salines

formations.grandest@ifce.fr / 06 14 06 85 75

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements complet
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, ...), accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel**
- Une photocopie des **diplômes** déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Une **photo d'identité** récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé)
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Une photocopie recto-verso de votre attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile ou celle de votre tuteur légal** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Un chèque daté et signé, libellés à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou **PSC1** ou BNS
- Un certificat médical d'absence de contre-indication* à la pratique de l'équitation datant de moins d'un an. (*termes exacts à respecter).

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais :

- Oui
- Non

Observations :

Dossier de renseignements

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : IFCE – site de Rosières-aux-Salines

Formation : Certificat de spécialisation « Education et travail des jeunes équidés »

Option : Dressage

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT (cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFA, BAFA (préciser)	BAPAAT	BEES 1 ^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 ^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3 ^{ème} (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE (cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

Dernière classe fréquentée : _____

Numéro I.N.E (Identifiant National Étudiant) ou I.N.A. (numéro de 10 chiffres + 1 lettre figurant sur votre relevé de note du baccalauréat ou sur la convocation au baccalauréat ou sur la carte étudiant) :

FINANCEMENT ENVISAGÉ
(cocher et compléter la case correspondante)

CPF	POLE EMPLOI	VIVEA	FINANCEMENT PERSONNEL	AUTRES (préciser)
<input type="checkbox"/>				

EXPÉRIENCE HIPPIQUE

- Galop d'équitation : _____

- Stage(s) effectué(s) ou activité(s) exercée(s) en milieu hippique :

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex : dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

OUI NON

Pour adapter votre plan individuel de formation au mieux, vous serez contacté par le référent handicap.

Modalités des tests de sélection

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Les tests de sélection comportent deux épreuves :

- **Tests pratiques avec des chevaux de formation IFCE** (durée : environ 1h par candidat)

Détente d'un cheval et réalisation d'un ou plusieurs exercices de dressage avec un cheval fourni par l'IFCE, suivi d'un entretien individuel d'explicitation de la séance avec les membres de l'équipe pédagogique

Prévoir votre matériel d'équitation (pantalon, casque, bottes ou boots + mini-chaps) ainsi qu'une selle de dressage ou mixte. Le tapis, le filet et les protections pour le cheval vous seront fournis.

- **Entretien de motivation** (durée : 30 minutes environ)

Entretien de motivation avec plusieurs membres de l'équipe pédagogique

Des manipulations de chevaux ou d'écurie pourront vous être demandées au cours du test de sélection. Le choix sera fait par le jury présent le jour de la sélection.

Spécificités de la formation en apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Les apprentis sont donc salariés. Ils doivent effectuer leur apprentissage dans une écurie de compétition répondant aux exigences suivantes :

- Avoir au moins 1 salarié en plus du patron
En effet, l'apprenti ne doit pas se retrouver dans une situation d'autonomie totale. Or si l'entreprise ne génère pas un chiffre d'affaires suffisant pour dépasser les 2 ETP, elle ne peut prétendre correctement former un apprenti.
- Entraîner et valoriser des jeunes chevaux

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. **Les droits ne sont pas systématiques.**
Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par Pôle emploi (**AFC, AIF, ...**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame *

- **Salariés**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation.

Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame *
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

- **Chef d'entreprise du secteur agricole**

Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fonds d'assurance formation VIVEA (crédit 2250/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

- **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par votre fonds d'assurance formation

- **Personne en situation de handicap :**

La personne en situation de handicap peut :

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH.
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame*

Dispositifs exceptionnels: quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet

**pour des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur*

Aide au Financement

De nombreux dispositifs sont mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de financement de la formation dans la perspective d'une évolution professionnelle, du développement des compétences, d'une reconversion professionnelle (...). Les droits ne sont pas systématiques.

	CPF 	Pôle emploi 	CAP Emploi 	VIVEA 	Fonds d'Assurances Formation (FAFCEA, AGEFICE, FIPL...)   	Dispositif SESAME (uniquement pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une formation d'éducateur sportif ou d'animateur)	Conseil régionaux (chaque région a son propre programme)	TRANSITIONS PRO 	OPO (OCAPIAT, OPCO 2i,...)  	Entreprise du salarié	AGEFIPH 	FONDATIONS
Demandeur d'emploi	X	X AFC, AIF, Programme de formation du Conseil régional				X	X	X				Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet . Prendre contact directement avec ces fondations.
Salarié	X					X		X (dans le but de changer de profession)	X (se rapprocher de l'employeur)	X Accompagnement à l'effort de formation		
Chef d'entreprise agricole non salarié, aide familial ou conjoint collaborateur	X			X Crédit de 2250 € / an pour se former, Crédit d'impôts, Aide au remplacement								
Chef d'entreprise non salarié ou ravailleur indépendant	X				X							
Personne en situation de handicap	X		X	X	X	X	X	X	X (se rapprocher de l'employeur)	X	X	

AFC : Action de formation conventionnée par Pôle emploi

AGEFICE : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AIF : Aide individuelle à la formation

CPF : Compte personnel de formation

FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale

FIFPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

OCAPIAT : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires

OPCO 2i : Opérateur de compétences – Inter-industriel

VIVEA : Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles